

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation (ordinaire)
Titre : En marche pour rénover les immeubles insalubres de la Ville !
Initiant-e(-s) : Françoise Piron

Une série d'immeuble de la Ville sont en piteux état, voire même à la limite de l'insalubrité. Nombre de locataires n'en peuvent plus et tirent la sonnette d'alarme. Ces immeubles sont pourtant connus et des travaux devraient y être entrepris depuis longtemps, pourtant les années passent et les locataires ne voient toujours rien venir. Au bien-être des locataires s'ajoute la question de l'urgence climatique. L'isolation des bâtiments est vitale, la rénovation des immeubles vétustes est ainsi une double nécessité.

[En décembre 2018, les habitantes et habitants de l'immeuble situé à la Rue César-Roux 8 ont écrit au Service du logement et des gérances de la Ville pour demander des travaux. Les inquiétudes suivantes ont été exprimées : infiltrations d'eau, double vitrage obsolète, humidité et moisissures à l'intérieur des logements, perte d'énergie et de chaleur ce qui occasionne un inconfort pour les familles notamment pendant l'hiver, etc. Aujourd'hui malgré les promesses faites aucun travaux en vue. De telles situations ne sont pas rares à Lausanne et une série d'autres familles sont dans la même attente. À l'heure de l'urgence climatique, des délais qui s'éternisent pour rénover des bâtiments insalubres sont incompréhensible, voire inacceptables.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- Les bâtiments ayant urgemment besoin de travaux ont-ils été recensés ?
Si oui, combien cela représente-t-il en termes d'habitations (nb de logements et de familles), quelles sont les dépenses nécessaires (budget) ?
 - Un planning des travaux a-t-il été élaboré par les services concernés, si oui quand et comment (agenda) doit-il rentrer en vigueur ?
 - Comment les locataires vont-ils être informés du planning et quelles garanties ou compensations prévues pour : des retards éventuels, les possibilités de relogement, le maintien de loyers abordables après les travaux ?
-

Lausanne, le 30 mai 2022

Mme Françoise PIRON

Signataire(s) :